

MESURES DE PRÉVENTION

Les comportements à risque

- Régler le GPS à l'arrêt, sur un lieu de stationnement
- Ne pas téléphoner en conduisant quel que soit le dispositif utilisé
- Eteindre le téléphone pendant la conduite et renvoyer vers la messagerie
- Respecter le code de la route : limitation de vitesse, signalisation, garder une distance de sécurité...
- Ne pas consommer de substance psychoactives (alcool, drogues) et médicaments qui diminuent la vigilance

En cas de prise de médicaments, vérifier la compatibilité avec la conduite.

Lire les pictogrammes



SOYEZ PRUDENT
Ne pas conduire sans
avoir lu la notice



SOYEZ TRÈS PRUDENT
Ne pas conduire sans
l'avis d'un professionnel
de santé



NE PAS CONDUIRE
Pour la reprise de la
conduite, demandez l'avis
d'un médecin

Les conditions de circulation et d'état du véhicule

- Planifier les déplacements et préparer son itinéraire (état des routes, météo, trafic, travaux...)
- Être attentif à l'état du véhicule : éclairages, état des pneumatiques, essuis glaces et vitrages.
- Alerter son employeur en cas de problème
- Organiser le chargement et arrimer les charges

MESURES DE PRÉVENTION

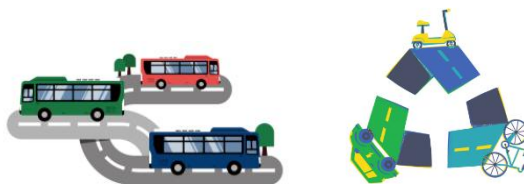
Les facteurs humains

- Veiller aux premiers signes de fatigue, somnolence. Au moindre signe, s'arrêter, marcher un peu, s'étirer. Penser à s'hydrater

Sachez détecter les signes de fatigue et de somnolence



- Faire régulièrement des pauses (1/4 d'heure toutes les 2 heures) et une petite sieste en cas de fatigue,
- Rester vigilant sur les trajets habituels
- Contrôler régulièrement sa vue et porter ses corrections visuelles



Prévenir les risques routiers, c'est aussi envisager d'autres moyens de déplacement (éventuellement combinés) que l'utilisation de la route : marche, transports en commun, train ...

58 /60 Rue Cochon DUVIVIER, 17306 Rochefort/Mer Cedex

Tél. 05 46 87 23 55

www.apas17.com

LinkedIn : APAS 17 – Service de Prévention et de Santé au Travail

Version V01 032026

Document propriété de l'APAS 17

APAS
CHARENTE-MARITIME
PARTENAIRE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL



DÉFINITION

Un salarié est exposé au risque routier lorsqu'il est amené à se déplacer dans le cadre de l'emploi, mais également lors du trajets domicile/lieu de travail

Le risque routier est la 1^{ère} cause d'accident mortel au travail

RESPONSABILITÉS

Pour l'employeur

- Évaluation du risque routier et mise en place de mesures de prévention adaptées
- Obligation de sécurité et de résultats dans le cadre des déplacements « mission » (Art L4121-1/2 code du travail)

Pour le salarié

- Respect du code de la route et des règles fixées par l'entreprise
- Engagement de sa responsabilité pénale en tant que conducteur du véhicule



LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les comportements à risque

- Vitesse excessive ou inadaptée : champ visuel rétréci en fonction de la vitesse



- Non-port du casque ou de la ceinture de sécurité

- Téléphone au volant



- Consommation d'alcool, de stupéfiants ou de certains médicaments :

Diminution des réflexes, mauvaise évaluation des distances, diminution de la perception du danger, coordination des mouvements perturbée, baisse de la vigilance, difficulté de résister à la somnolence, réduction du champ visuel.

Le risque d'accident est multiplié :

(source : prévention routière)



LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les conditions de circulation et d'état du véhicule

- Mauvais entretien du véhicule
- État des routes, trafic
- Conditions météorologiques
- Travaux...

Les facteurs humains

- Stress, somnolence et inattention
- Fatigue : Effets aussi délétères que la prise d'alcool

Les heures à risque :



17h de veille = 0.5g d'alcool/L de sang

24 h de veille = 1g d'alcool/L de sang

- Distraction
- Erreurs de conduite (refus priorité, distances de sécurité, dépassement, contresens, non-respect des feux rouges, des stops...)
- Comportements agressifs ...